



Le 11 décembre 2019

DIRECTION DE LA SÉANCE

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT
établi à la suite des conclusions de la Conférence des Présidents

En souligné : Entre dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.

SEMAINE SÉNATORIALE

Jeudi 12 décembre 2019

À 10 h 30

- Débat sur **la situation et le rôle de l'OTAN et sur la place de la France en son sein** (demande du groupe CRCE)

- Temps attribué au groupe CRCE : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure

De 14 h 30 à 18 h 30

(Ordre du jour réservé au groupe RDSE)

- Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, sur la **résilience alimentaire** des **territoires** et la **sécurité nationale**, présentée par Mme Françoise LABORDE et plusieurs de ses collègues (n° 588, 2018-2019)

- Temps attribué à l'auteur de la proposition de résolution : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Les interventions des orateurs vaudront explications de vote

- Proposition de loi visant à **prévenir** le **suicide** des **agriculteurs**, présentée par M. Henri CABANEL et plusieurs de ses collègues (n° 746, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure

Mardi 17 décembre 2019

À 14 h 30 et le soir

- Projet de loi organique modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du **cinquième alinéa** de l'**article 13** de la **Constitution** (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 195, 2019-2020) et projet de loi modifiant la loi n° 2010-838 du 23 juillet 2010 relative à l'application du **cinquième alinéa** de l'**article 13** de la **Constitution** et prorogeant le mandat des membres de la **Haute autorité** pour la **diffusion** des **œuvres** et la **protection** des **droits** sur **internet** (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 196, 2019-2020)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois avec une saisine pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Il a été décidé qu'ils feraient l'objet d'une discussion générale commune.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 16 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 17 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale commune : lundi 16 décembre à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à **lutter** contre les **contenus haineux** sur **internet** (texte de la commission, n° 198, 2019-2020)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois avec une saisine pour avis de la commission des affaires économiques et de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 16 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 17 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 16 décembre à 15 heures

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 18 décembre à 11 heures

À 16 h 30

- 2 conventions internationales examinées selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi autorisant l'approbation de la **convention d'entraide judiciaire en matière pénale** entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de la République du **Niger** et de la **convention d'extradition** entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger (texte de la commission, n° 192, 2019-2020)

=> Projet de loi autorisant la ratification de l'**accord de partenariat global et renforcé** entre l'**Union européenne** et la **Communauté européenne de l'énergie atomique** et leurs États membres, d'une part, et la République d'**Arménie**, d'autre part (texte de la commission, n° 189, 2019-2020)

- Délai limite pour qu'un président de groupe demande le retour à la procédure normale : lundi 16 décembre à 15 heures

- Nouvelle lecture du projet de **loi de finances** pour 2020

- Réunion de la commission pour élaborer son rapport : mercredi 18 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : à l'ouverture de la discussion générale
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : à l'issue de la discussion générale
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mardi 17 décembre à 15 heures

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à **agir contre les violences au sein de la famille** (n° 157, 2019-2020)
 - Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 17 décembre à 15 heures
- Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à l'engagement dans la **vie locale** et à la **proximité de l'action publique** (n° 204, 2019-2020)
 - Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 17 décembre à 15 heures
- Éventuellement, suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à **lutter** contre les **contenus haineux sur internet** (texte de la commission, n° 198, 2019-2020)

À 21 h 30

- Débat à la suite de la réunion du **Conseil européen** des **12 et 13 décembre 2019**
 - Intervention liminaire du Gouvernement
 - 5 minutes attribuées respectivement à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des finances et à la commission des affaires européennes
 - Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
 - Conclusion par la commission des affaires européennes : 5 minutes
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 17 décembre à 15 heures
- Éventuellement, suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à **lutter** contre les **contenus haineux sur internet** (texte de la commission, n° 198, 2019-2020)

Suspension des travaux en séance plénière :
du lundi 23 décembre 2019 au dimanche 5 janvier 2020

SEMAINE DE CONTRÔLE

Mardi 7 janvier 2020

À 14 h 30

- Débat sur **l'avenir des Transports express régionaux (TER)** (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 15 questions réponses :
 - 2 minutes maximum par question
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question
- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 6 janvier à 15 heures

- Débat sur **le plan d'action en faveur des territoires ruraux** (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 15 questions réponses :
 - 2 minutes maximum par question
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question
- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 6 janvier à 15 heures

- Débat sur **la réforme des retraites** (demande de la commission des affaires sociales)

- Temps attribué à la commission des affaires sociales : 8 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes, à raison d'un orateur par groupe : 5 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 15 questions réponses :
 - 2 minutes maximum par question
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question
- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 6 janvier à 15 heures

À 21 h 30

- Débat sur les conclusions du rapport d'information : « **Sauvetage en mer : replacer les bénévoles au cœur de la décision** » (demande de la mission commune d'information sur le sauvetage en mer)

- Temps attribué à la mission commune d'information : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 15 questions réponses
 - 2 minutes maximum par question
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question
- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 6 janvier à 15 heures

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 8 janvier à 11 heures

À 16 h 30

- Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, pour **dénoncer** et **agir** contre les **violences faites** aux **femmes** en **situation** de **handicap**, présentée par Mme Annick BILLON et plusieurs de ses collègues (n° 150, 2019-2020) (demande de la délégation aux droits des femmes)

- Temps attribué à l'auteur de la proposition de résolution : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 7 janvier à 15 heures
- Les interventions des orateurs vaudront explications de vote

- Débat sur le thème : « **La laïcité, garante de l'unité nationale** » (demande du groupe RDSE)

- Temps attribué au groupe RDSE : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 15 questions réponses :
 - 2 minutes maximum par question
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question
- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 7 janvier à 15 heures

À 21 h 30

- Débat sur le thème : « **La pédopsychiatrie en France** » (demande du groupe CRCE)

- Temps attribué au groupe CRCE : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 7 janvier à 15 heures

Jeudi 9 janvier 2020

À 10 h 30

- Débat sur les conclusions du rapport d'information : « **Demain les robots : vers une transformation des emplois de service** » (demande de la délégation sénatoriale à la prospective)

- Temps attribué à la délégation sénatoriale à la prospective : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 15 questions réponses :
 - 2 minutes maximum par question
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question
- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 8 janvier à 15 heures

SEMAINE SÉNATORIALE

Mardi 14 janvier 2020

À 9 h 30

- Questions orales

À 14 h 30 et, éventuellement, le soir

- Explications de vote des groupes sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à lutter contre le **mitage** des **espaces forestiers** en **Île-de-France** (n° 159, 2019-2020) (demande de la commission des affaires économiques)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques. Il est examiné conformément à la procédure de législation en commission selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 6 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 8 janvier à 8 h 30
- Délai limite pour une demande de retour à la procédure normale : vendredi 10 janvier à 17 heures
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : lundi 13 janvier à 12 heures
- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, les représentants de la commission pendant 7 minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder 5 minutes chacun, ainsi qu'un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder 3 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 13 janvier à 15 heures

- Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, demandant au Gouvernement de **porter** au **niveau** de l'**Union européenne** un **projet** de **barrière écologique** aux **frontières**, présentée par MM. Jean-François HUSSON et Bruno RETAILLEAU (n° 165, 2019-2020) (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué à l'auteur de la proposition de résolution : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 13 janvier à 15 heures
- Les interventions des orateurs vaudront explications de vote

- Proposition de loi modifiant la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'**équilibre** des **relations commerciales** dans le **secteur agricole** et **alimentaire** et une alimentation saine, durable et accessible à tous afin de préserver l'activité des entreprises alimentaires françaises, présentée par M. Daniel GREMILLET et plusieurs de ses collègues (n° 138, 2019-2020) (demande de la commission des affaires économiques)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 16 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 18 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 9 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 14 janvier en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 13 janvier à 15 heures

Mercredi 15 janvier 2020

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 15 janvier à 11 heures

- Proposition de loi visant à **réformer** le **régime** des **catastrophes naturelles**, présentée par Mme Nicole BONNEFOY et plusieurs de ses collègues (n° 154, 2019-2020)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances avec une saisine pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 6 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 8 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 13 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 15 janvier matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 14 janvier à 15 heures

- Proposition de loi visant à **rétablir** les **droits sociaux** des **travailleurs numériques**, présentée par Mmes Monique LUBIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, MM. Olivier JACQUIN, Patrick KANNER, Jacques BIGOT et les membres du groupe socialiste et républicain (n° 155, 2019-2020)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 6 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 8 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 13 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 15 janvier matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 14 janvier à 15 heures

(Ordre du jour réservé au groupe UC)

- Proposition de loi visant à créer un **droit** à l'**erreur** des **collectivités locales** dans leurs **relations** avec les **administrations** et les **organismes** de **sécurité sociale**, présentée par M. Hervé MAUREY et plusieurs de ses collègues (n° 283, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 6 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 8 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 13 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 15 janvier matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 15 janvier à 15 heures

- Proposition de loi relative à la **déclaration** de **naissance** auprès de l'officier d'état civil du **lieu** de **résidence** des **parents**, présentée par M. Hervé MARSEILLE et plusieurs de ses collègues (n° 152, 2019-2020)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 6 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 8 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 13 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 15 janvier matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 15 janvier à 15 heures

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 21 janvier 2020

À 14 h 30 et le soir

- Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la **bioéthique** (n° 63, 2019-2020)

Ce texte a été envoyé à une commission spéciale.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : jeudi 2 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 7 janvier à 14 heures et le soir, mercredi 8 janvier à 16 h 45 et le soir et jeudi 9 janvier à 10 heures et, éventuellement, l'après-midi
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 16 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 21 janvier matin et début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 2 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 20 janvier à 15 heures

Mercredi 22 janvier 2020

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 22 janvier à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la **bioéthique** (n° 63, 2019-2020)

Jeudi 23 janvier 2020

À 10 h 30, à 14 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la **bioéthique** (n° 63, 2019-2020)

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 28 janvier 2020

À 14 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la **bioéthique** (n° 63, 2019-2020)

Mercredi 29 janvier 2020

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement
• Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 29 janvier à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la **bioéthique** (n° 63, 2019-2020)

Jeudi 30 janvier 2020

À 10 h 30

- 2 conventions internationales examinées selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'**Éthiopie** relatif aux **services aériens**, de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du **Costa Rica** relatif aux services aériens et de l'accord relatif aux services aériens entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du **Mozambique** (n° 732, 2018-2019)

=> Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de la **République du Tchad** relatif aux **services aériens** et de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la **République d'Angola** relatif aux services aériens (n° 733, 2018-2019)

- Délai limite pour qu'un président de groupe demande le retour à la procédure normale : mardi 28 janvier à 15 heures

- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'**entraide judiciaire en matière pénale** entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso et de la **convention d'extradition** entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement du **Burkina Faso** (texte de la commission, n° 191, 2019-2020)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 29 janvier à 15 heures

- Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 15 avril 1999 entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de la République du **Botswana** en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'**évasion** et la **fraude fiscales** en matière d'**impôts** sur le **revenu** (n° 398, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 29 janvier à 15 heures

À 14 h 30

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à **lutter** contre les **contenus haineux** sur **internet** ou nouvelle lecture

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 29 janvier à 15 heures

En cas de nouvelle lecture :

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : mardi 21 janvier à 17 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 22 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 27 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 29 janvier matin

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la **bioéthique** (n° 63, 2019-2020)

Éventuellement, le soir

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la **bioéthique** (n° 63, 2019-2020)

SEMAINE SÉNATORIALE

Mardi 4 février 2020

À 14 h 30

- Explications de vote des groupes puis scrutin solennel sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la **bioéthique** (n° 63, 2019-2020)

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 3 février à 15 heures
- Délai limite pour les délégations de vote : mardi 4 février à 12 h 30

***Prochaine réunion de la Conférence des Présidents :
mercredi 22 janvier 2020 à 19 h 30***